



RÉOUVERTURE DES DÉCHETTERIES POUR LES DÉCHETS VERTS ET RÉORGANISATION DE LA COLLECTE DES BIODÉCHETS (17 avril 2020)

✓ Réouverture des déchetteries pour les déchets verts

Les déchetteries du territoire de la Communauté de communes réouvriront leurs portes au public uniquement pour le dépôt des bio déchets à partir du lundi 20 avril pour les déchetteries du Petit Râteau à Vierzon, de Neuvy-sur-Barangeon et de Vignoux-sur-Barangeon aux horaires habituels et du mardi 21 avril pour celle de Nohant-en-Graçay.

L'accueil sur site sera assuré, jusqu'à nouvel ordre :

- **Déchetterie du Petit Râteau - Vierzon** : du lundi au samedi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 / le dimanche de 9h00 à 12h30
- **Déchetterie de Neuvy-sur-Barangeon** : le lundi de 13h45 à 17h30 / les mercredi, jeudi et samedi de 8h45 à 12h00 et vendredi de 14h15 à 17h30
- **Déchetterie de Vignoux-sur-Barangeon** : les lundi et vendredi de 8h45 à 12h00 / les mercredi, jeudi et samedi de 13h45 à 17h30
- **Déchetterie de Nohant-en-Graçay** sera ouverte du mardi au samedi aux horaires suivants : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

(La déchetterie du Vieux Domaine à Vierzon reste fermée pour raisons de travaux.)

Il est demandé à tous les usagers de :

- **se munir impérativement d'une autorisation de déplacement dérogatoire** (rubrique à cocher n°2 pour éviter toute verbalisation) ;
- **respecter les gestes barrières ainsi que toutes les consignes transmises par les agents à l'entrée de chaque site**, eux-mêmes dotés des équipements de protection en vigueur.

✓ Réorganisation de la collecte des biodéchets à Vierzon

A compter du lundi 20 avril 2020, la collecte des biodéchets se déroulera 1 fois par semaine (au lieu de tous les 15 jours) pour tous les quartiers de Vierzon concernés.

Les jours de collecte sont identiques à ceux pratiqués habituellement :

- **Lundi** : Grelet – Longuerai – Bourdoiseau – Lauroin – Puits Berteau – Vierzon Villages - Verdin – Chambon – Abricot
- **Mercredi** : La Noue – Mermoz – La Genette – La Loeuf – Bois d'Yèvre
- **Jeudi** : Bourgneuf – Bellon – Chaillot – Les Crêles
- **Vendredi** : Clos du Roy – Briou – Tabalou – Perdrier – Picardière – Gaillardière – Route de Bourges – ZI les Forges – Les Forges - Voies étroites collectées par la mini-benne.

Les bacs biodéchets (marron) devront impérativement être sortis la veille du jour de collecte car ils seront ramassés le matin.

Retrouvez le plan de collecte des biodéchets avec sectorisation en couleur et le rappel des déchets à présenter à la collecte sur le site internet de la CDC : <https://www.cc-vierzon.fr/dechet/la-collecte-jours-et-reglement/>
Pour tout renseignement, contacter la Communauté de communes au 02 48 71 35 78.